

La réforme de la formation est éloignée des intentions initiales.

Nous avons émis de sérieuses réserves sur sa conception, mais sa mise en œuvre, dans le contexte d'austérité et l'urgence permanente imposée, met étudiants, stagiaires et formateurs devant des problèmes considérables. Nous demandons un véritable état des lieux, des réponses urgentes aux problèmes les plus criants et une remise à plat sur le long terme, en concertation avec les personnels.

1. Mise en œuvre des maquettesp. 2

- *grande disparité dans les maquettes*
- *reconnaissance très inégale du travail de suivi des étudiants (de 0 à 10h / étu)*
- *réductions des horaires prévus dans les maquettes officielles par manque de moyens*
- *surcharge de groupes TP/TD composés de publics très hétérogènes*

2. Moyens, co-tutorat, équipes pluriellesp. 6

- *Impossibilité de construire des équipes plurielles mais injonction à « faire de la place » à des collègues désignés par le rectorat sans réflexion sur les besoins des étudiants et les compétences*
- *difficultés à équilibrer les interventions « rectorat » / « université »*
- *manque de postes, détachements de personnels 2d degré refusés par les rectorats*
- *personnels épuisés et découragés, démissions de responsabilités*

3. Parcours adaptés : quelle individualisation ?p. 11

- *situations nécessitant « adaptation » très nombreuses et quelquefois majoritaires en effectif*
- *disparités très fortes sur l'offre de formation « adaptée » pour les FS dispensés de master*
- *absence d'anticipation, de cadrage et de financement qui ne permet pas de faire des parcours adaptés : les DU sont des redites de masters MEEF, avec une incapacité à adapter les parcours*
- *pas de distinction entre ceux qui n'ont jamais vu un élève et ceux qui ont déjà un master MEEF, tout le monde fait les mêmes UE*
- *difficulté particulière pour les étudiants dont lieux de stage et de formation sont différents pour coordonner le suivi et donner un avis de l'ESPE pour la titularisation*
- *disparités et incertitudes sur les modalités de validation de la formation « adaptée » : avec ou sans « mémoire », avec ou sans examens écrits etc.*

4. Formation Continue et magistèrep. 21

- *manque de moyens pour les PAF, qui sont mis en œuvre « en interne » par les personnels du rectorat*
- *appel d'offre sur contenus magistère ressenti comme destiné à remplacer la FC en présentiel...*

5. EAP et pré-recrutementp. 22

- *constat de l'incompatibilité des emplois du temps établissement / universités*
- *étudiants EAP régulièrement absents, donc mis en difficulté*
- *effet négatif sur les résultats des étudiants EAP, tant aux examens universitaires qu'aux concours*

6. Témoignages sur les affectations et les conditions de stagep. 25

- *mise en difficulté des FS étudiants sur les plans personnels, financiers et de formation*
- *risques psycho-sociaux et maltraitance institutionnelle*

Conclusion : les revendications du Snesup face à la situation critique de la FDE.....p. 29

1. Mise en œuvre des maquettes

Les maquettes incluent ou non les missions de suivi et direction de mémoire :

- sur Poitiers, consigne était donnée de ne pas inclure le suivi de stage et la direction de mémoire dans les maquettes, mais des heures référentiel sont utilisées (2h / mémoire, 2h / visite et 2h pour une responsabilité de référent pour le moment, mais dans le contexte d'austérité, la direction envisage de réduire à 1h30 le référentiel visite et mémoire, ce qui aboutirait à 6h30 / étudiant)
- Sur Nantes, les consignes de la direction aux équipes lors de la ré élaboration des maquettes dans l'urgence était d'insérer le suivi dans les heures maquettes mais à coût constant donc en diminuant les heures d'enseignement. Résultat : maquette PE : 2 de suivi par semestre, au détriment souvent des UE Recherche. Pour les maquettes Second degré, selon les parcours disciplinaires, le suivi peut être inexistant ou de 2h semestre ou par exception 3h semestre. Ces heures devant couvrir les besoins de visites, co-tutorat, mémoire... Autant dire que ces tâches ne pourront être assurées pour une part importante compte tenu des conditions de prise en compte dans les services.
- sur Amiens, il est prévu 10h par étudiant, prises sur le référentiel pour suivi et mémoire
- sur Bordeaux, les visites ne seront pas prises en charge dans les services pour les MEEEF 2d degré

Nantes, Mise en oeuvre maquettes

UE recherche M1 ne peut pas commencer faute d'enseignants accaparés par suivi !

Réunion SITE 44 du 24 septembre 2014 (master EPD), extrait de Compte rendu :

“A ce jour, compte tenu des forces en présence, des manques criants pour assurer ce que nous devons aux étudiants et aux stagiaires, il est acté par tous les intervenants potentiels (CM, TD, suivi) le fait d'arrêter la mise en oeuvre des modules de recherche en M1”.

En M2, pour réduire les coûts des maquettes, les seuils de dédoublement ont été relevés à 36 en TD. Les UE de professionnalisation se font donc avec des effectifs de 30 à 35 ou en HTP avec un coefficient de 066. Dans certains sites de l'académie, notamment La Roche sur Yon, la rentrée est totalement désorganisée et la direction a dû rencontrer les personnels plus qu'inquiets de demandes erratiques et d'emplois du temps jamais finalisés. Les tensions sont très vives et les solutions toujours en attente.

Bretagne, organisation de la formation

Les problèmes avec les ESPE sont multiples, mais déclinés par discipline. Un des enjeux communs est la prise en compte des cours de préparation concours suivant un ratio 1/3 CM 2/3 TD qui ne correspond ni au niveau de la préparation demandée, ni à sa réalité pédagogique.

Autre problème, lié à la taille des sites : les M2 PLC histoire-géo devraient tous passer un oral en géographie, ce qui se fait sans problème sur le site de Rennes, mais est impossible à Brest, où les deux

universitaires dans la discipline ne peuvent faire passer 80 oraux (qui bien sûr, ne seraient pas rémunérés). Un enjeu particulier avec l'ESPE à Brest repose sur la création d'un cadre commun à l'Espe de Bretagne, avec des décisions qui, de fait, obligent Brest à se caler sur le modèle rennais, sans tenir compte des pratiques et spécificités locales. Ceci rajoute aux tensions inhérentes à la formation (préparation d'un concours et apprentissage d'un métier), et à l'hétérogénéité des formateurs (les calendriers du secondaire).

Amiens, mise en œuvre des maquettes de master MEEF,

Les maquettes de master MEEF en M2 se mettent en œuvre pour la première fois cette année, avec une philosophie de continuum de formation entre M1 et M2, comme demandé ainsi que la mise en place d'un parcours adapté pour les non lauréats.

Les problèmes immédiats rencontrés sont :

- le problème des calendriers universitaire et académique qui sont incompatibles : remise de l'avis du directeur 'ESPE pour le 30 mai, soit environ 1 mois avant la fin des jurys de masters et sans compter une éventuelle session 2.
- Le calendrier d'inscription incompatible avec les demandes du rectorat (inscription des stagiaires pour le 1, puis le 12 septembre délai de rigueur, alors même que les procédures de transfert de scolarité prennent du temps)
- Le problème des missions des formateurs ESPE : une part importante du travail est liée au tutorat de suivi de stagiaires (et visites) mais ceci fait partie d'un référentiel de tâches et n'est pas a priori considéré comme des tâches d'enseignement ; cela pose le problème de la reconnaissance du travail effectué.
- Le problème du surcoût engendré par un afflux de stagiaires non prévu dans le budget de l'université.

Bordeaux, le projet de réforme de la formation des enseignants au sein de l'ESPE est désormais au pied du mur.

Les « partenaires » considèrent que le coût des formations et notamment le tronc commun, le tutorat, les visites, doit être supporté par l'ESPE »historique », en gros la composante ESPE de l'université qui porte l'ESPE, alors qu'ils en exigent le pilotage. A ce titre ils refusent et interdisent à leurs enseignants de communiquer le coût des maquettes à l'ESPE. Ce qui permet aux universités partenaires de déclarer tant d'heures dans le budget de projet sans qu'il puisse y avoir le moindre contrôle.

Ainsi ils refusent de, ou ne peuvent, financer les formations MEEF et pensent pouvoir se financer sur le dos du budget de l'ESPE. Ce qui va avoir pour conséquence le dépeçage progressif des moyens alloués aux formations portées en propre par l'ESPE (1er degré, CPE, doc, quelques PLP, mention PIF). La logique est déjà à l'œuvre et se traduit par une augmentation sensible des effectifs par groupe, le refus d'ouvrir des parcours ou option au sein de la mention PIF etc. De plus on va assister à un glissement progressif des formateurs premier degré de statut PRAG/PRCE vers les missions que refusent d'assumer les parcours 2nd degré et les PRAG/PRCE formateur 1er degré vont être remplacés progressivement par les PEMF (cela être

renforcé par la différenciation qui est en train de s'opérer entre PEMF et tuteurs de terrain, les PEMF venant sur le même type de mission que les PFA du 2nd degré et les MAT devenant tuteurs terrain. Ainsi la DGSCO se fait plumer par la DGSIP car les moyens accordés via le temps de travail des PEMF va en fait glisser pour pallier les manquements des universités partenaires voire même les manquements des autres composantes au sein d'une même université."

Créteil, des DU¹ non financés, des heures de suivi diminuées et des maquettes toujours non adoptées par les conseils de l'université

Le rectorat rembourse à l'UPEC les inscriptions en DU des fonctionnaires stagiaires (environ 250 euros) ce qui reste insuffisant pour financer les DU, qui en principe doivent s'autofinancer.

La présidence de l'UPEC a décidé fin septembre de réduire le nombre d'heures de suivi individuel des fonctionnaires-stagiaires en DU 2nd degré général de 10h à 4h (le suivi devant comprendre les visites, le "tutorat" ESPE et le suivi de mémoire), ce qui devient impossible. Cela concerne 500 DU sur 700 FS 2nd degré. Le 30 septembre la présidence et la direction de l'ESPE ont décidé que les FS en DU n'auraient plus d'obligation de mémoire professionnalisant (premier et second degré), à la différence de ce qui était indiqué dans les maquettes.

En juillet 2014, le Conseil de l'ESPE a adopté des parcours de formation adaptés sous forme d'AEU pour les FS déjà titulaires d'un master. Le 3 septembre, la commission rectorale a défini les parcours de formation adaptés pour ces fonctionnaires-stagiaires, mais sous la forme d'un DU. Le 4 septembre le conseil de l'ESPE n'a pas eu à voter ces DU, malgré la demande des élus. Alors que les formations ont commencé fin août, les DU devaient être initialement présentés au vote de la CFVU de l'UPEC le 26 septembre, mais ils ne l'ont toujours pas été, l'UPEC considérant qu'ils ne sont pas soutenables financièrement.

La réduction imposée des heures de la maquette DU (dont le volume était déjà inférieur à moins de 140 heures pour chacun des 13 parcours 2nd degré) ne répond pas à une cohérence pédagogique mais à une logique d'économie financière.

Grenoble, désorganisation

Témoignage n°1

La rentrée de l'ESPE, au moins vue de Chambéry, a été décrite comme « pire que l'année dernière ». La désorganisation est aggravée par l'abattement de nombreux collègues qui n'en peuvent plus des réformes permanentes et des demandes ubuesques (du ministère, du rectorat, de l'université ...) ; par exemple de nombreuses responsabilités ne sont tout simplement pas pourvues.

Un exemple : il a été demandé en fin d'année dernière de concevoir, en dernière minute (presque littéralement : le délai se comptait en jour, voir en dizaines d'heures) et sans moyens, une maquette pluridisciplinaire (math-physique je crois) puis de la mettre en œuvre alors que rien ne tient debout. Une

1 Rappelons que le SNESUP est opposé à l'utilisation de DU dans cette situation.

nouvelle recrutée a démissionné (probablement pour retourner dans le secondaire) à l'issue d'une réunion de rentrée, voyant à quel point la désorganisation est totale (où met-on les étudiants ? Comment organise-t-on les stages ? etc. personne ne sait).

Un autre exemple : le rectorat, officiellement sous couvert de la loi informatique et liberté, refuse de fournir les listes d'étudiants en stage, de leurs tuteurs et de leurs établissements. Les seules informations disponibles aux enseignants sur les étudiants dans leurs cours sont... de constater qui vient en cours.

Bref, ça prend des proportions plus qu'inquiétantes, et les conséquences risquent d'être difficile à cacher...

Témoignage n°2

Quelques éléments rapides concernant la rentrée : Des problèmes d'organisation épouvantables, dus à la précipitation des réformes accumulées. Emploi du temps pas finis, mcc pas finalisées etc.

Plus grave : compte tenu du rôle accru du rectorat (et des heures qu'il faut leur céder), et alors que les étudiants ont un nbre d'heures de cours record, nous (ie enseignants Espé) les voyons moins (réduction absurde du nbre d'heures, en philo on intervient sur des volants de 6h dans les UE dans lesquelles nous sommes...), les edt sont bloqués, d'où transformation des td en amphi. Ce qui règle certes les problèmes d'intendance, mais pas la qualité de l'enseignement ...

Plus grave encore (et j'arrête là ...) la logique d'organisation de la formation des enseignants. J'ai déjà parlé de la présence du rectorat : le futur employeur participe à la formation, l'évalue avant même que les étudiants ne deviennent enseignants. Confusion des genres dommageable ; faut-il rappeler que les critères de l'employeur ne sont pas forcément ceux (théoriques, validés "scientifiquement" etc.) d'une formation universitaire ? Pour la philo je pense très concrètement à des différences d'approche très précises, concernant la laïcité par exemple (catéchisme rectoral contre complexité scientifique pour aller très vite). La formation des enseignants n'est plus pensée que (j'accentue un peu le trait ...) de manière administrative, formelle (connaître les textes réglementaires=LE critère), étroitement pragmatique. Il faut pouvoir "prendre la classe en main" ; rien au-delà. C'en est déprimant.

Témoignage n°4

Pour le premier degré

- contrairement à ce que nous pensions, pas de baisse d'effectifs en M1 ; les TD sont donc tous à des effectifs de 30 à 35 ;

- en M2 augmentation des effectifs, puisqu'on cumule les lauréats du concours et lauréats du M1 sans concours. En M2 aussi les effectifs dépassent donc régulièrement 30 dans les TD, avec des publics très hétérogènes ayant des besoins très différents : M2 titulaires du CRPE donc stagiaires et suivant tout le M2, M2 déjà titulaires d'un master et admis, M2 non titulaires du CRPE mais admissibles ayant un stage (1 jour par semaine), M2 non titulaires du CRPE mais admissibles sans stage à l'année, M2 non titulaires du CRPE et non admissibles sans stage à l'année. Les trois dernières catégories ayant des UE de re-préparation du concours. Tous sont dans les mêmes groupes de TD surchargés : être pertinent pour tous dans ces

conditions relève de la quadrature du cercle.

Pour le second degré : Mêmes constats à ce bémol près que les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre ce qui peut faciliter un peu les choses.

2. Moyens, co-tutorat, équipes plurielles

Equipes plurielles ?

L'intervention des professionnels dans les masters professionnels : nous sommes contraints dans la formation des professeurs du second degré de faire intervenir des enseignants du secondaire "hors Espé", les enseignants du secondaire en poste à l'Espé n'étant pas considérés comme des professionnels... Cela ne nous pose pas de problèmes particuliers, nous l'avons toujours fait, mais nous choisissons les personnes que nous faisons intervenir. Aujourd'hui, nous sommes contraints par le rectorat à faire intervenir des personnes désignées par les IPR. L'an dernier, sur le site de Marseille, nous avions le choix pour les M1 sur une liste de 1 nom, mis à disposition pour 50 htd avec obligation de le faire intervenir en didactique pour 30 htd ; pour l'an prochain, 150hTD.

Ce n'est bien entendu pas la personne qui est en cause, mais le fait que les IPR aient ainsi la main sur une partie de la formation qui a un poids non négligeable dans la délivrance du M2 et le fait que nous sommes contraints de trouver 150 htd à quelqu'un qui n'a pas obligatoirement les compétences requises - il n'y a pas eu un appel d'offre sur ce poste.

Rouen, encadrement des étudiants stagiaires

Dans l'académie de Rouen nous avons un gros problème d'encadrement des suivis de stages et des mémoires. L'université estime que ces tâches ne peuvent pas être intégrées dans notre service et doivent faire l'objet de PRP dont nous ne voyons jamais la couleur puisqu'il faut avoir son service et 12 heures de PRP pour qu'elles soient payées.

Par ailleurs les MADT et les formateurs associés ne peuvent pas en recevoir.

Enfin le tutorat mixte des M2 stagiaire n'est compté que pour 3 heures pour les tuteurs ESPE ce qui risque de déséquilibrer totalement le suivi car l'ESPE aura du mal à trouver des tuteurs et "le terrain" prendra donc la main sur le suivi.

Rouen, calcul de service pour les enseignants 2d degré

Monsieur le président,

Madame la Directrice Générale des Services,

je souhaiterais, au nom des élu-e-s FSU, qu'un point d'information soit ajouté à l'ordre du jour du prochain comité technique concernant les services des formateurs associés à l'ESPE.

Ce point a été rapidement évoqué lors du dernier CT mais plusieurs aspects nécessitent d'être clarifiés :

1) le temps de service calculé sur la base du coefficient BTS (1,25) qui conduit à une équivalence horaire de 29H pour 1H de décharge hebdomadaire ne tient pas compte d'une part du fait que les services sont annualisés dans le supérieur contrairement au second degré, d'autre part que les enseignements à l'ESPE relèvent tous du niveau master et non Bac+2.

2) par ailleurs, il s'avère que l'application de cette règle conduit à une inégalité de fait entre les différentes catégories d'enseignants.

Les PRAG-PRCE ont un service annuel de 384H, de même pour les contractuels enseignants (sur la base d'un temps plein).

En revanche, les formateurs associés auraient un service de $29 \times 15 = 435H$ et $29 \times 18 = 522H$, toujours sur la base d'un temps plein, ce qui n'est pas acceptable même si je comprends bien par ailleurs que le rectorat demande une compensation de 36H pour 1H de décharge (soit 540H pour un agrégé et 648H pour un certifié !).

Il me semble dans ce cas qu'il faudrait revoir complètement le cadre de la discussion avec le rectorat (c'est peut-être en partie ce qui a été fait avec la prise en charge par le rectorat de 5,5 postes de MADT).

Amiens, co-tutorat,

Plusieurs problèmes :

Reconnaissance de ce travail comme une part du service ;

Rémunération très diverse, selon les ESPE : ne peut-on encore une fois, fixer des modalités de suivi claires, avec une ligne budgétaire directement allouée aux ESPE pour ce suivi ?

Le travail des tuteurs et la répartition des tâches ? Lien avec l'écrit ?

Il faut ici aussi parler du rôle des PFA, rôle souvent interprété et recrutements non négociés : comment le PFA s'intègre-t-il dans la formation ? Comment peut-il encadrer une équipe de tuteurs de terrain, qui ont un rôle à jouer dans l'écrit professionnel, quand de leur côté, aucune exigence d'écrit n'est envisagée ?

Nice, réduction des maquettes, reconnaissance des missions de suivi

Les problèmes avec l'ESPE sont récurrents :

- modifications de maquettes unilatérales, supprimant des enseignements de M2 pour renforcer le M1 (alors qu'en juillet des collègues ont pris en charge ces enseignements et ont appris leur disparition en septembre)

- problème d'encadrement universitaire des stagiaires. En juin, devant le peu d'enthousiasme des universitaires à encadrer les stagiaires à la rentrée, l'ESPE a menacé plusieurs départements de fermer la formation. Par ailleurs, en dehors de la faible rémunération (6h TD pour l'année) par stagiaire, l'ESPE propose carrément aux encadrants de stage de suivre 8 demi-journées de formation et l'inscription dans un DU pour les valider. Autant dire que cela ne favorise pas les vocations (même si ces journées sont facultatives...). Par ailleurs aucune réponse n'a été donnée sur la prise en charge des déplacements sur le

lieu de stage pour les encadrants.

L'ESPE de Nice connaît des problèmes récurrents de dysfonctionnement administratif, certains départements ont dû organiser à plusieurs reprises le jury de fin d'année du M1, car les reports d'équivalence, la prise en compte des TICE, voire parfois les notes, n'avaient pas été faits correctement.

Bordeaux, pas de prise en charge systématique des heures de visites, de grandes difficultés à trouver des tuteurs

Le directeur de l'UPPA a décidé de ne pas prendre en charge les heures de visite de stage des fonctionnaires stagiaires et étudiants inscrits en M2 MEEF à l'UPPA. La raison en est que cela introduirait une inéquité vis à vis des autres diplômés de ces UFR pour lesquels le suivi des stages des étudiants n'est pas rémunéré. Les frais de déplacement occasionnés par le suivi de stage continueront néanmoins à être remboursés.

A l'ESPE d'Aquitaine la situation est de la plus grande instabilité en matière de tutorat : après l'option tuteurs "ESPE discipline" mais pas investis dans la formation (peu de volontaires) / "universités partenaires" (échec retentissant : peu d'universitaires "prêts à jouer" en tout cas sans formation préalable) / option tuteurs "ESPE sciences de la formation ou autres" pas forcément investis dans le parcours...

Au final galère pour trouver ces tuteurs / connaître leurs missions (variables d'un mail à l'autre) / et même connaître leurs rémunérations (apparemment toujours "en cours de négociations" avec les Universités pour Bordeaux)...

Et du coup, c'est contre productif avec le projet de départ : les étudiants / tuteurs métiers n'ont pas de "correspondant" privilégié ... Moi dans mon parcours, j'ai déjà des étudiants qui en auraient "bien eu besoin" (dont un déjà en arrêt jusqu'à la Toussaint).

Des infos "nationales" récoltées par l'intermédiaire de la CORFEM (formation des prof de maths), montre des situations encore pire au niveau national. Avec à Lyon par ex. des étudiants qui risquent fort d'avoir un M2 sans visite dans le second degré et peut-être même d'être titularisés derrière sans inspection.

Autre hétérogénéité : les conditions de suivi / d'évaluation de la formation par les M2 qui n'ont pas besoin d'avoir le M2 (pour diverses raisons)... là encore, très hétérogènes. L'ESPE d'Aquitaine a pris la "position la plus forte" par rapport à d'autres à ma connaissance au niveau nat, ce qui a comme "point positif" de forcer tous à suivre la formation et "à s'investir dans les évaluations".

Mais la grogne est forte pour ceux qui suivent ce M2 (qui ont parfois 12,5 h de cours à assurer : reconversion PE / beaucoup de trajets qui "plus est" non remboursés totalement... un scandale ! cf. messages de Yann)...

Et une gestion des équivalences, des adaptations de parcours "bien difficile" car sans cadre national, ni local....

Après en maths, il nous manque un collègue (poste de PRAG / PRCE)... je ne sais pas qui fera cours

aux étudiants M1/M2 au second semestre sur les UE didactique / professionnelle, .. On aura épuisé les heures PFA / MCF ... sans même parler des visites / tutorat / etc./

Grenoble, réduction des heures, personnels en difficulté

Témoignage n°3

Je rejoins le constat sur la désespérance des personnels : rotation de plus en plus rapide chez les BIATOS, écoeurement des enseignants. Le rectorat a clairement repris la main sur la formation face aux tensions interU pour probablement revenir sur les errements du passé du début des IUFM vu ce qu'il envisage : là aussi l'histoire bégaie !

S'ajoute à ça la pression de l'UJF (*NDLR : université intégratrice*) par le biais de la direction pour une réduction des heures qui relève de l'obsession. Ainsi en terme de temps de travail étudiant, le mi temps en classe pour les stagiaires que nous dénonçons depuis le début comme trop lourd n'est surtout pas remis en cause, mais le diplôme lui est toujours présenté comme trop lourd. Les PRP quant à elles sont toujours trop grosses si bien que certaines UE tournent sans responsable pédagogique et que le master MEFF 1er degré sur l'antenne de Grenoble tourne actuellement sans responsable faute de volontaires.

Toulouse, budget

Du côté de l'ESPE, le budget comme on pouvait s'y attendre est catastrophique et le décalage entre les missions et les moyens est considérable.

Déjà que les moyens manquaient et alors que les effectifs affichent une énorme augmentation et que l'état impose aux ESPE de prendre en charge tous les lauréats des concours à travers des parcours B et C de master 2 MEEF, il n'y a aucune rallonge budgétaire.

Fermeture de groupes de M1 sur Toulouse, surcharge des groupes existant, écrémage supplémentaire des maquettes déjà toiletées, etc.

Poitiers, difficultés de rentrée

- des recrutements de PRAG/PRCE et des demandes de temps partiels de collègues intervenant à l'ESPE refusés par le recteur par manque d'enseignants dans les classes

- début septembre, le rectorat reconnaît "entre 10 et 20" démissions d'enseignants stagiaires 1er et 2d degré

- un surnombre dans les effectifs M2 PLC qui n'a pas été anticipé et qui pose de gros pb d'organisation de la formation : en plus des étudiants qui étaient en M1 l'an dernier à l'ESPE, et qu'on pouvait compter, il y a les lauréats du concours venant d'autres M1 (non ESPE) + les dispensés de master + les lauréats venant d'une autre académie... dont certains doivent poursuivre un M2 dans une spécialité qui n'est pas ouverte à Poitiers !!

Créteil, manque de postes ESPE pour faire face aux besoins de formation

L'ESPE de Créteil ne peut faire face aux besoins de formations en raison de la diminution continue de son

potentiel d'enseignement et de la hausse des effectifs. L'UPEC a repris 139 supports de postes à l'IUFM/ESPE en 5 ans. Sur 20 supports de postes au renouvellement cette année (16 postes second degré, 4 postes d'enseignants chercheurs), l'UPEC impose la transformation non pas de 7 postes second degré en enseignants-chercheurs, comme le proposait l'ESPE, mais de 9 postes (soit encore une diminution du potentiel d'enseignement de 4,5 postes à 384 h.). L'UPEC refuse toute création de poste.

Parallèlement, les effectifs des étudiants et fonctionnaires-stagiaires inscrits (1er degré, 2nd degré professionnel) et/ou formés à l'ESPE (2nd degré général) sont passés de 1 602 en 2012, à 2 617 en 2013, et déjà 3 332 inscrits ou en cours d'inscriptions, soit environ 4 000 avec les fonctionnaires stagiaires du 2nd degré général.

Faut-il confier la formation des enseignants à des vacataires² ?

Le vivier de recrutement est très étroit, l'académie étant déficitaire. Les enseignants expérimentés sont déjà engagés dans le tutorat, font déjà des vacances pour l'ESPE, ou sont déjà très sollicités dans leurs établissements.

Quant aux enseignants en temps partagé, le rectorat ayant besoin d'enseignants dans les classes est réticent à les mettre à disposition de l'ESPE.

Confier la formation à des inspecteurs ? Ils sont aussi déjà très sollicités et la formation en ESPE ne doit-elle pas être universitaire ?

Poitiers, mention à laquelle doit être rattachée le master IPHD

Master « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés » – ESPE de Niort

Anciennement affilié à la mention Education et Formation, le Master spécialité IPHD ne trouve plus actuellement sa place dans aucune des mentions « enseignement » et « encadrement éducatif » portées par les ESPE, ni dans la « quatrième mention : Pratiques et Ingénierie de Formation ».

En effet, si ce Master entre bien dans le champ de « l'éducation tout au long de la vie », par les thématiques qu'il porte (accompagnement, accessibilité, autonomie), il ne forme ni des enseignants, ni des ingénieurs de formation, ni des cadres éducatifs. Ses débouchés sont des emplois de « référent handicap », « chargé de mission handicap », « chargé d'insertion », « chef de projets », « coordonnateur d'actions d'intégration », etc...

La nomenclature actuelle des 247 Mentions proposées par le ministère ne présente aucune mention susceptible de porter ce Master assez unique, a fortiori, l'Université de Poitiers n'en offre pas. Comment résoudre l'affiliation à une mention adéquate pour ce Master existant et vivace (85% d'étudiants en emploi dans le champ à t+6 mois)?

2 NDLR : ou contractuels.

3. Parcours adaptés : quelle individualisation ?

Limoges, pas de prise en compte des besoins des étudiants

- Des attributions de postes en dehors de l'académie pour des M2 stagiaires (5 cas recensés)
- Une formation des stagiaires encore très bricolée et des informations pas claires, notamment pour les titulaires d'un master 2 dans une autre discipline ou composante.
- Un découpage de la formation générale faite en fonction des injonctions ministérielles au partenariat et non des besoins réels des stagiaires avec un morcellement des cours.

Amiens, prise en compte des publics à besoins différents

C'est le gros point noir de cette réforme non réfléchi :

Nous intégrons à nos formations M2 des fonctionnaires stagiaires dispensés de titre, qui ont à suivre une partie de la formation, qui ne peut cependant pas leur être individualisée :

Les besoins en préparation de classe sont très différents pour un jeune agrégé débutant dans la carrière et n'ayant jamais eu de contact avec les élèves, et un jeune collègue, ayant effectué des remplacements, ou pris un contrat de vacation l'an passé et ayant donc une expérience de l'enseignement.

De même, en ce qui concerne la formation en didactique.

De manière générale, la formation ex PLC était organisée autour de demi-journées à thèmes spécifiques (gestion de classe, gestion des conflits, connaissance des partenaires, etc...) alors qu'une formation master est une formation continuée : les collègues ne proposent donc pas des séances « à la carte », ce qui semble être le souhait des FS.

Le problème de l'écrit professionnel est à souligner, puisque cette demande, et le calendrier de rendu n'est pas clairement établi, ni les exigences liées à cet écrit. On demande à l'ensemble des partenaires de produire un écrit qui sera évalué selon des critères, encore inconnus.

Imagine-t-on de démarrer l'année de BAC sans encore en connaître le programme ????

Formation adaptée ?

Les maquettes des "parcours adaptés" (DU, qui n'ont toujours pas été votées par les conseils de l'ESPE et de l'université) sont pour lors démarquées des maquettes des masters 2 MEEF, les UE les plus professionnalisantes étant obligatoires. Cela conduit des FS déjà titulaires de master MEEF (dits transitoires) à suivre des formations qu'ils ont déjà suivies et validées précédemment (dans le premier degré notamment).

Les heures de suivi individuel qui ouvraient une possibilité d'adaptation ont été drastiquement réduites pour le second degré général. Les réductions horaires (pour raisons financières) ont conduit à supprimer ce qui aurait pu constituer une initiation à une recherche professionnalisante pour des étudiants qui fonctionnaires-

stagiaires qui n'ont jamais suivi de formation aux métiers de l'enseignement.

Nice, des incitations à ne pas se réinscrire

Lors du mois de septembre, du fait de la structure des parcours adaptés 2014-2015, il a été conseillé à des étudiants (second degré) de prendre une stratégie en deux ans, et de valider leur M2 en deux ans, du fait qu'il leur a été dit qu'ils referaient lors de leur année de stage les UE de M2, quelque soit leur résultat au master.

Pour les PE, un certain nombre ont décidé de ne pas se réinscrire en master pour se consacrer sur le concours.

La direction de l'espe et celle de Nice sont tellement débordées (budget, COMUE, etc ...) qu'il n'y a plus aucune communication à destination des personnels et que la communication vers les étudiants est très insuffisante, et les réponses apportées dans les réunions de rentrée ont été floues (on verra plus tard)

Créteil, audience au rectorat (stagiaires et Snuipp)

Etudiants-stagiaires :

Compte-rendu d'audience avec la directrice de l'ESPE de Créteil

Les étudiants-stagiaires de l'ESPE de Créteil ont été reçus ce mercredi 1er octobre midi par la directrice de l'ESPE. Ils étaient accompagnés par le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO et SUD Education.

Si la directrice regrette que cette rencontre ait lieu si tardivement dans l'année, elle reconnaît le manque d'anticipation de l'académie de Créteil.

Toutefois, au cours de cette rencontre, les précisions suivantes ont été obtenues :

- Concernant les étudiants-stagiaires ayant déjà un M2, quel qu'il soit (MEEF ou disciplinaire), vous n'aurez pas de mémoire, ni d'écrit professionnel à produire.

Vous n'aurez pas à suivre l'option Recherche (sauf si vous le souhaitez). La validation des UE ne devrait pas se faire par une note. La validation est encore à définir, même s'il est déjà envisagé une validation par l'assiduité : la directrice a parlé de « compromis à trouver ». [...]

- Concernant les étudiants-stagiaires dispensés de diplôme, la directrice ne peut rien nous apprendre, mais nous précise qu'une réunion académique se tiendra la semaine prochaine. Nous avons insisté pour que la clarification soit la plus rapide possible, l'attente étant déjà trop longue pour nombre de nos collègues.

- Concernant les étudiants-stagiaires devant valider leur M2, les demandes de clarification et d'allègement du parcours ont été fortes. Premier point, le mémoire : les étudiants demandent qu'il s'agisse clairement d'un mémoire professionnel, pas de recherche. La directrice précise qu'il s'agit principalement de « se saisir des résultats de la recherche », dans une démarche réflexive.

Deuxième point : il faut clarifier les modalités de ce mémoire, que les stagiaires puissent se projeter dans leur année particulièrement difficile. En effet, comment faire quand on a choisi un sujet de mémoire en M1, et que l'affectation en classe ne permet pas de traiter ce sujet ? Faut-il tout recommencer ? Les étudiants qui n'ont pas eu d'option de recherche en M1 doivent-ils « faire 2 années en 1 » ? Combien de pages sont

attendues ? Etc.

- Concernant les PES renouvelés, à mi-temps en classe, le SNUipp ayant obtenu une réponse claire dans le 77, nous demandons à ce qu'elle soit confirmée dans le 93 et le 94 : dans le 77, ces collègues ne doivent passer que 4 UE : les UE « professionnalisantes » 10, 13, 15 et 17. Cela représente 150h au lieu de 250.

[...]

Créteil, organisation

Organisation du M2MEEF dans l'académie de Créteil pour le second degré général :

Effectifs 500 DU et 200 M2 MEEF fonctionnaires stagiaire et 150 reçus-collés. Nous avons du prévoir une rentrée de M2 sans aucune lisibilité sur les effectifs et les profils des étudiants.

Nous retrouvons dans les UE professionnels de M2 MEEF : des fonctionnaires stagiaires ayant déjà un M2, des fonctionnaires stagiaires étudiants et des étudiants ayant échoué au concours. Il a fallu organiser ces groupes à la rentrée en découvrant les effectifs, notamment 500 DU dans l'académie de Créteil. Il fallait faire des groupes à la fois cohérents géographiquement (les masters MEEF sont répartis sur quatre universités), cohérents sur le plan pédagogique (fonctionnaires stagiaires et non fonctionnaire stagiaires) et cohérents sur le plan des effectifs. Et tout cela en découvrant les effectifs au 23 août pour commencer le 26 août. Bref mission impossible !!!!!

De plus on nous demande de proposer des parcours adaptés pour 500 DU dont nous ignorions tout du profil fin août !

D'un point de vue administratif, on nous demande également, alors que nous connaissons les derniers résultats au concours au 15 juillet d'inscrire les étudiants en M2 MEEF pour le premier septembre. Bref il faudrait que toutes les scolarités des universités restent ouvertes l'été.

Pb de la formation des fonctionnaires stagiaires en Il de France :

L'ESPE d'une académie travaille en théorie en étroite collaboration avec le rectorat de l'académie. C'est le cas pour l'académie de Créteil.

Le suivi des fonctionnaires stagiaires doit se faire entre l'ESPE et le tuteur ESPE et le rectorat, tuteur rectorat, inspection et chef d'établissement. Le problème est que plus de 200 fonctionnaires stagiaires de l'académie ne dépendent pas de l'ESPE de Créteil. Les inspecteurs de Créteil doivent pour certains stagiaires contacter l'ESPE de Paris ou de Versailles avec lesquels ils n'ont aucun contact. Et je ne parle pas des chefs d'établissements qui peuvent avoir dans leur établissement des stagiaires dépendant des trois ESPE. Ils vont vers qui quand ils ont un problème avec un stagiaire !

De notre côté, certains de nos étudiants sont sur les académies de Paris ou Versailles où nous ne connaissons ni les tuteurs ni les inspecteurs.

Comment peut-on imaginer une réforme où les ESPE doivent collaborer avec les rectorats mais où l'on se débrouille pour que les groupes de fonctionnaires stagiaires suivis par le rectorat ne coïncident pas avec les

groupes de fonctionnaires stagiaires suivis par l'ESPE de l'académie !

Et pour compliquer cette organisation, il y a également dans l'académie des étudiants de M2 MEEF arrivant de Province et souhaitant continuer leur master dans l'université où ils ont commencé le M1. Certains vont donc dépendre de l'ESPE de Nantes, de Rouen, de Metz... Ils ne seront donc pas suivis sur le terrain des tuteurs ESPE (ils ne viendront pas de Nantes...) et le directeur de l'ESPE devra alors donner un avis sur leur titularisation sans qu'ils aient jamais été vus en stage. Et rien dans les textes ne nous permet de les obliger à s'inscrire sur l'ESPE de Créteil !

Montpellier, audience FSU avec Mme le Recteur – mardi 23 septembre 2014 – compte-rendu

Après avoir rappelé les difficultés d'affectation des stagiaires cette année, nous abordons la question de la formation, objet principal de notre demande d'audience. Avant tout, nous insistons sur la charge de travail importante imposée à tous les stagiaires, compte-tenu de leur quotité de service en responsabilité (mi-temps ou plein temps), du volume de la formation à suivre, et, pour beaucoup, des contraintes de déplacement.

Nous faisons état du grand désarroi, de la désillusion, voire du découragement, de nombre de nos collègues qui abordent le métier dans des conditions particulièrement compliquées : conditions d'exercice difficiles dans les établissements, et injonctions, ordres et contrordres du côté de l'ESPE ! D'où un flou total sur les procédures administratives à suivre, le contenu de la formation, le calendrier, les certifications, etc. Nous évoquons l'infantilisation subie par les stagiaires lors des échanges (directs, ou par mail) avec des formateurs, certains responsables de formation et des personnels administratifs. Les seuls lieux où ils sont réellement reconnus comme enseignants sont finalement les établissements scolaires auprès de leurs élèves et de leurs collègues.

Pour les collègues déjà détenteurs ou dispensés d'un M2, nous dénonçons l'absence de cadrage national concernant la définition des parcours de formation adaptés, et l'absence d'harmonisation académique entre les différentes disciplines : les informations diffèrent voire se contredisent d'une discipline à l'autre !

[...]

Nous insistons sur la demande de tous les stagiaires de suivre une formation qui complète leur cursus disciplinaire, et qui soit axée sur les nécessaires acquis professionnels. Nous citons de nombreux témoignages ou extraits de mails montrant la pression exercée sur les collègues pour une inscription en M2-MEEF, et le chantage à la titularisation subi par certains stagiaires.

[...]

En ce qui concerne les stagiaires à mi-temps ayant une "obligation de formation", Mme le Recteur différencie 3 catégories concernées par la mise en place de parcours de formation adaptés :

- les stagiaires déjà titulaires d'un M2 de recherche (disciplinaire) ou doctorat
- les stagiaires dispensés de M2

- les stagiaires détenant un M2-MEF ancienne maquette

Pour le 1^{er} groupe les parcours adaptés comprendront :

- modules de pédagogie/didactique du M2-MEEF
- mémoire

Pour le 2^e groupe :

- inscription en DU (ou M2 MEEF si VAE permettant la validation d'un M1)
- suivi de formation selon des modules adossés au M2-MEEF
- mémoire

Pour le 3^e groupe :

- modules de pédagogie/didactique du M2-MEEF
- au cas par cas, en accord avec les stagiaires, formation DAFPEN sur usage du numérique ou (exclusif) langues
- selon préconisations de la commission, mémoire qui reprend et approfondit celui réalisé lors du M2-MEF déjà acquis

Les responsables de parcours de formation devront faire des propositions à la commission académique dans ce cadre défini par Mme le Recteur.

Nous replaçons l'obligation de formation dans le contexte actuel du stage : les conditions difficiles d'enseignement dans les établissements avec des effectifs lourds dans les classes et le temps important et nécessaire pour les préparations des cours.

Nous demandons alors des précisions sur la procédure de validation des parcours adaptés.

Réponse de Mme le Recteur : seront pris en compte par le directeur de l'ESPE (dont l'avis est requis pour la titularisation) : l'assiduité aux modules de formation définis par la commission et, bien qu'aucune "obligation de résultats" ne soit exigée, la participation aux examens.

Nous contestons ce dernier point et pointons son incohérence. Mme le Recteur entend nos arguments et s'engage à discuter de cette question avec l'ESPE.

Nous revenons sur le mémoire, qui cristallise légitimement l'inquiétude des stagiaires qui connaissent la somme de travail qu'il nécessite. Mme le Recteur précise qu'en tant qu'employeur, elle ne transigera pas sur la production du mémoire dans le cadre de la titularisation, mais qu'il s'agit d'une production "courte", et "de qualité". Nous insistons pour préciser le volume attendu. Mme le Recteur le fixe à 30 pages maximum.

Pour le 1^{er} degré, nous intervenons sur une spécificité de leur service qui comprend des APC et des animations pédagogiques. Pour les stagiaires à mi temps, de grandes disparités suivant les départements voire les circonscriptions, se sont fait jour : pour le suivi de l'APC, entre 0 et 36h (!) annuelles, et pour les animations pédagogiques. Nous avons demandé à ce qu'aucune heure ne soit imposée aux stagiaires. Concernant l'APC, Mme le Recteur tranche sur une obligation au prorata du service (soit 18h pour les stagiaires à mi-temps). Pour ce qui est des animations pédagogiques, Mme le Recteur reconnaît qu'elles peuvent être redondantes avec la formation et propose de ne pas les imposer aux stagiaires.

[...]

Dijon, formation adaptée ?

Nous venons d'avoir un état des lieux des différents choix qui ont été faits sur la Bourgogne relatifs aux différents M2.

Pour les PE, PLC chaotique puisque seule une formation pour les non titulaires du master était envisagée, une semaine avant le début des cours les cohortes doublaient donc.

Résultat : des UE à suivre ou non suivant les origines, mais difficile d'adapter les cours car les stagiaires et étudiants sont mélangés (difficile de faire autrement d'ailleurs). Une volonté ferme du recteur exigeant que tous fassent un mémoire ancré sur leur pratique d'aujourd'hui.

Extrait d'un compte rendu de la réunion de la commission du 25 septembre avec le recteur , dont voici les orientations qui nous ont été communiquées :

- Tous les stagiaires (quel que soit leur cursus antérieur, qu'ils soient du premier ou du second degré, qu'ils soient détenteurs d'un master enseignement ou autre) doivent pouvoir bénéficier d'une formation en alternance, pour un volume équivalent à 320 heures de formation (une fourchette comprise entre 300 et 320 heures sera acceptée). Cette formation s'adossera sur l'ESPE (tous les stagiaires doivent être inscrits à l'ESPE) et sera complétée si besoin par des actions de formation proposées et mises en place par les équipes du rectorat.

- Dans les actions de formation, il faudra veiller à des parcours croisés premier – second degrés (par exemple, que les professeurs des écoles aillent voir ce qui se passe au collège, en 6^{ème}, et vice-versa pour les stagiaires du second degré qui pourront découvrir le fonctionnement , les spécificités et les problématiques du premier degré) et il faudra veiller aussi à ce que tous découvrent et se familiarisent avec les mécanismes et dispositifs d'accueil des élèves en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers (CLIS, ULIS, SEGPA, etc.)

- Les stagiaires sont payés à plein temps pour effectuer un mi-temps en classe et un mi-temps de formation. L'assiduité des stagiaires dans les différentes actions de formation (enseignements dispensés par le

département MEEF et par les UFR, stages d'observation, etc.) est donc obligatoire, ce qui entraîne aussi un émargement obligatoire de leur part et des sanctions possibles pour des absences injustifiées (retenue sur salaire, etc.) Il sera aussi possible de tenir compte de ces absences éventuelles pour la titularisation qui pourrait, le cas échéant, être reportée.

- Il faudra maintenir autant que faire se peut le co-tutorat qui doit rester « très fort » (même s'il peut exister des difficultés à le mettre en place dans certains départements ou certaines situations... le cas échéant, des solutions au cas par cas pourront être trouvées, en ayant recours si possible aux équipes de circonscription par exemple. Dans le cas du premier degré, les responsables de site sont invités à se rapprocher des DSDEN pour leur signaler des impossibilités ou difficultés importantes à mettre en place le co-tutorat pour certains stagiaires)

- Vis-à-vis du mémoire, la position du recteur reste ferme, mettant en avant le fait qu'il juge cet exercice essentiel pour réfléchir et progresser dans sa pratique et que c'est un élément incontournable de la formation nécessaire pour valider le stage de cette année. Pour lui, "il n'est en aucun cas possible de « resservir » le mémoire déjà fait en M2". Par contre, il n'est pas impossible de prolonger ou d'élargir le travail qui a déjà été fait (en y intégrant obligatoirement un retour de l'expérience sur le terrain de cette année). C'est un outil qui permet de réaliser un retour critique et une construction du savoir (didactique) sur le terrain. Dans le volume horaire de formation global de 300-320 heures, le Recteur a accepté de reconnaître les 50 heures, dédiées au travail personnel sur ce mémoire, que nous avons proposées. Il reste donc aux stagiaires entre 250 et 270 heures de formation à suivre en présentiel. Le Recteur a conclu sur le fait qu'il y aura « zéro indulgence » sur ces grands principes.

Bordeaux, courrier recteur sur FS

Monsieur le Recteur,

Depuis la fin du mois d'août nous sommes interpellés par un grand nombre de stagiaires enseignants qui sont déjà titulaires d'un M2 ou qui n'ont pas l'obligation de valider un M2 dans le cadre de leur formation. Ces stagiaires craignent qu'on leur impose, dans le cadre de leur formation professionnelle, l'obligation de valider un master MEEF.

Suite à une question posée par les élus FSU lors du comité technique académique du 4 septembre 2014, vous avez rappelé qu'il n'y avait aucune obligation de validation d'un master MEEF pour ces stagiaires.

Mais la direction de l'ESPE au cours de l'audience qu'elle avait accordée aux syndicats de la FSU le 4 septembre à 14 heures, indique que les aménagements de la formation seront très minimes et que tous les stagiaires, y compris ceux qui sont titulaires d'un M2, devront valider les UE comme ceux qui n'ont qu'un M1.

Au cours de réunions que la FSU a organisées à Bordeaux et Pau, les stagiaires ont exprimé leur incompréhension devant les plans de formation qui leurs sont proposés. Ils souhaitent se consacrer à la

gestion de leur classes et participer à une formation professionnelle qui ne soit pas redondante avec les diplômes qu'ils viennent d'obtenir et qui valident pour certains une formation disciplinaire de haut niveau et pour d'autres certains éléments de formation professionnelle.

En conséquence, ils demandent que la formation adaptée prenne en compte leur situation antérieure. C'est à dire de bénéficier de dispenses de certaines UE en fonction de leur parcours étudiant, et plus particulièrement des UE disciplinaires pour le second degré. L'assiduité aux formations professionnelles devrait être le fondement de l'avis du directeur de l'ESPE en vue de la titularisation.

Lors de l'affectation de ces fonctionnaires stagiaires au mois de juillet 2014, consigne a été donnée aux services de la DPE d'affecter en priorité les titulaires de M1 au plus près des centres universitaires. Les titulaires de M2 ont donc été affectés sur des postes plus éloignés de ces centres. Aujourd'hui la fréquence des formations qui leur est imposée est identique à celle des titulaires de M1 mais est incompatible avec leur charge de travail et les temps de trajets entre leur lieu d'affectation et les lieux de formation. [...]

Toulouse, pétition pour les FS

L'entrée dans le métier des personnels d'enseignement et d'éducation doit être organisée pour offrir à l'ensemble des stagiaires des conditions de travail prenant en compte le temps professionnel et le temps de formation. Les conditions d'ouverture des ESPE et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les stagiaires face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation égale sur tout le territoire.

C'est pourquoi nous demandons un cadrage national mettant fin aux dérives académiques.

Pour les stagiaires mi-temps relevant d'une formation adaptée (stagiaires ayant déjà un master ou en étant dispensés) :

Nous revendiquons que l'inscription à la formation soit déconnectée de toute obligation d'examen. La validation d'UE et d'un mémoire universitaire ne doit pas être une obligation, ni un obstacle pour l'obtention de la titularisation.

Dans le cadre de ces parcours adaptés, des dispenses de suivi d'UE doivent être établies en fonction des parcours individuels antérieurs de chacun.

Un mémoire universitaire ne peut en aucun cas être imposé, seul un éventuel écrit réflexif de quelques pages permettant un recul sur la pratique professionnelle peut être proposé comme faisant partie intégrante de la formation professionnelle.

Il en est de même pour les stagiaires ne pouvant se prévaloir à la fin de l'année d'une dispense de Master ou d'un autre Master que le Master MEEF :

La charge importante de travail nécessite de revoir les modalités de stage et d'obtenir

l'automatisme d'un avis positif de l'ESPE en vue de la titularisation, dès lors que le M2 MEEF est validé sur le plan universitaire.

Fonctionnaires-stagiaires, nous sommes des professionnels de l'Éducation ; des élèves nous sont confiés en

pleine responsabilité. Nous souhaitons donc être entendus en adultes responsables et davantage associés au déroulement du processus de formation.

Lille, lettre FS aux syndicats

Nous faisons partie des fonctionnaires stagiaires professeurs des écoles, issus de la session 2014 du concours rénové, qui ont pu passer le concours externe car ils remplissaient les conditions d'inscriptions, de septembre 2013, reprises dans le document joint « Conditions d'inscription aux concours externe et externe spécial de recrutement de professeurs des écoles ».

Avant la rentrée académique 2014, le site EDUSCOL (données reprises dans le document joint « ESPE : une formation à forte dimension professionnelle reconnue par un diplôme de master ») mentionnait la future situation des candidats lauréats de la session rénovée de cette manière :

Dans le cadre de la refondation de l'École portée par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, la réforme du recrutement et de la formation, initiale et continue, a été engagée et s'est traduite par la mise en œuvre d'un véritable parcours de formation initiale. De nouvelles modalités d'accueil et d'affectation des stagiaires, valables à compter de la prochaine rentrée scolaire, ont été définies.

Les lauréats de trois sessions de recrutement vont être affectés en qualité de fonctionnaires stagiaires au 1er septembre 2014 :

- session exceptionnelle 2014 ;

- session de droit commun 2014 ;

- session 2014 des recrutements réservés organisés dans le cadre de la [loi n° 2012-347 du 12 mars 2012](#) relative à l'accès à l'emploi titulaire ;

S'y ajoutent les lauréats des sessions précédentes, placés, le cas échéant, en situation de report, de prolongation ou de renouvellement de stage.

Tous les fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'une formation au cours de l'année scolaire. Le schéma général en sera l'articulation d'une formation partagée entre une mise en situation professionnelle sur un demi-service d'enseignement accompagnée d'une formation à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (Espe) l'autre moitié du temps. Il sera toutefois à adapter en fonction de la voie de concours concernée, du parcours professionnel du lauréat, de son niveau de diplôme et de ses besoins en formation.

...Un accueil des stagiaires volontaires devra être mis en place pour l'ensemble des lauréats nommés dans l'académie, organisé en lien avec l'Espe, de préférence pendant la semaine précédant la rentrée scolaire. Cet accueil sera notamment destiné à la présentation des enjeux de l'année de stage, des conditions de son déroulement ainsi que de l'environnement professionnel dans lequel il aura lieu.

Un certain nombre d'informations relatives, notamment aux modalités de prise en charge des stagiaires, devront y être délivrées.

Cet accueil a eu lieu, lors d'une pré-rentrée qui a débuté le 26 août. Au cours de cet accueil les modalités de formation des personnes déjà détentrices d'un Master 2 SMEEF ou d'un Master 2 différent du master SMEEF, parents de 3 enfants et sportifs professionnels ont été dévoilées.

Ces modalités ne correspondent pas du tout aux attentes des lauréats aux parcours multiples. En effet, en guise de formation adaptée aux besoins selon le parcours professionnel du lauréat, son niveau de diplôme ou ses besoins en formation, le rectorat de Lille a validé la proposition faite par l'ESPE Lille-Nord de France, laquelle se décline de la manière suivante :

Ces personnes (autres qu'étudiants inscrits en Master 2 à l'ESPE) déclarées fonctionnaires stagiaires, doivent valider un Diplôme universitaire.

L'appellation Diplôme Universitaire est d'ailleurs assimilée à celle de Master 2 dans tous les documents de l'ESPE Lille Nord de France.

- Le parcours proposé à ces fonctionnaires est le même que celui des Master 2 : à mi-temps dans une classe et à mi-temps à l'ESPE.
- Ils doivent suivre les mêmes cours que les master 2 .
- Les seules dispenses possibles relèvent de l'étude des langues ou des cours relatifs à la validation du C2i2e.

La seule différence relève en l'absence de validation des UE et en la nouvelle appellation du mémoire : *dossier professionnel réflexif*.

Au cours de la plénière d'accueil, il a été précisé à ces inscrits au Diplôme Universitaire, que ce diplôme permettrait d'ajouter une ligne sur notre CV, qu'il n'y avait pas obligation de valider ce diplôme mais que la rédaction du dossier professionnel réflexif (seul mode d'évaluation du diplôme), était fortement recommandée, puisque le directeur de l'ESPE doit se prononcer pour ou contre la titularisation du fonctionnaire stagiaire en s'appuyant et en évaluant ledit dossier professionnel réflexif.

[...] Nous ne pouvons pas rester embourbés dans cette obligation de passer un diplôme universitaire sans valeur pour des fonctionnaires stagiaires destinés à être titularisés dans un an. J'ajoute une information à vérifier. Il semblerait que les DU de l'Académie de Bordeaux, grâce à l'aide des syndicats, aient obtenu une formation adaptée. Aussi, pourriez vous faire inscrire cette lettre à l'ordre du jour du "conseil d'école de l'espé Lille Nord de France" qui se tiendra le jeudi 18 septembre ? [...]

Créteil, non admis

Les reçus - collés doivent continuer en M2 mais il n'est pas adapté pour le concours. Nous devons leur trouver un stage de 8 à 12 semaines et a priori en établissement puisqu'ils veulent être prof. Dans tous les cas, tout autre stage n'aurait aucun sens sur un master entièrement tourné vers la formation d'un enseignant. Nous devons donc trouver des enseignants sur le terrain à qui nous annonçons qu'ils toucheront gracieusement 100 euros pour accompagner un étudiant pendant 8 semaines. J'ai peur que les bonnes volontés finissent par se tarir !

Angers, une situation inacceptable.

a) Maths

Un étudiant de M2 MEEF math a validé son M2, mais a échoué au concours. Cela pose évidemment le

problème de son accueil pour re-préparer le concours. Cette question avait été évoquée, à plusieurs reprises, lors de la mise en place de la mastérisation. Tout le monde bottait en touche à l'époque se disant que, "avec un peu de chance", cela n'arriverait pas !

Cela arrive donc. Étant soucieuse de l'intérêt des étudiants, l'UFR Sciences a essayé de trouver une solution, déjà pour ce cas particulier. Ainsi, elle a proposé que cet étudiant soit inscrit en M1 math d'une autre spécialité (en l'occurrence, le master "recherche") et a demandé à l'ESPE qu'il puisse suivre la préparation au concours qu'ils assurent en 2e semestre (en fait, il s'agit de la prépa aux oraux). Fin de non recevoir !!! Prétexte : "nous ne sommes pas un organisme de préparation aux concours, nous préparons à un master". La présidence de l'UA a été saisie par le directeur de l'UFR qui est intervenue auprès de l'ESPE... sans succès jusque là.

Évidemment, la situation risque plus de se reproduire au niveau du M1... où il existe une parade, mais c'est un pis-aller : ne pas valider le M1 en attente du résultat au concours !!

b) Physique

En physique à Angers, 4 étudiants sont inscrits en M1-MEEF. L'ESPE (Nantes) a refusé l'ouverture du M1 et c'est donc l'université qui paye les cours. Quelqu'un de naïf pourrait penser que l'ESPE est avec quelque raison (quatre en cours !) comptable de ses sous. En réalité, en cours, il n'y a pas quatre étudiants mais 4+9 M2.2 angevins qui repréparent leurs concours (auxquels s'ajoutent théoriquement 5 M2.2 manceaux). Ce que deviendront les M2.2 qui n'auront pas leurs concours n'est pas encore écrit...

4. Formation Continue et magistère

Dijon, pas de FC

Magistère et FC : merci pour la communication de cet appel, qui ne nous a pas été communiqué par notre ESPE encore !... Aucun signe de vie de ce côté là...ou alors sans que l'on n'en sache rien.

Amiens

Sur la forme : Demande reçue du réseau ESPE la semaine dernière, avec réponse à donner au pas de charge, alors que la rentrée n'est pas encore pleinement mise en place...

Sur le fond : qu'est-il attendu encore une fois ? Les modules de formation demandés aux ESPE auront-ils vocation à remplacer la FC ?

Les demandes concernent il me semble la part « contexte d'exercice du métier ».

Comment écrire un plan de formation continue sans avoir pu faire un état des lieux des besoins ?

Les besoins sont-ils les mêmes partout en France et dans toutes les disciplines ?

Poitiers

Tensions importantes entre rectorat et université concernant la « balance » des interventions, blocage total de l'offre de la FC jusqu'à maintenant. Appel d'offre magistère a été diffusé mais peu de collègues souhaitent y répondre, à cause de l'impression de livrer des contenus qui ensuite leur échapperont.

Toulouse

L'ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées prépare des propositions pour la plateforme magistère. Une équipe est constituée et y travaille. Une dizaine de modules de formation pourraient être proposés.

Tous les formateurs de l'ESPE sont appelés à intervenir dans la FC. Le problème est celui des moyens. Les interventions en FC doivent se faire prioritairement en heures complémentaires. Un recensement est en cours. Dans le domaine de la FC, beaucoup (tout) est à (re)construire mais là encore on se heurte à la pénurie des moyens. Un certain nombre de préparations aux concours internes (les CAPES) ont du mal à ouvrir dans la mesure où les effectifs d'inscrits ne permettent pas l'autofinancement. Le rectorat ne finance pas les inscriptions des AED et des contractuels qui ne sont pas en poste à une date donnée. Cela engendre des inégalités de traitement notamment d'une discipline à une autre.

Reims

Aucune publicité pour magistère à Reims. La FC ne semble pas être la priorité du moment. En réunion académique de fin d'année dernière, une ancienne directrice de centre nous a été présentée comme chargée de mission FC responsable d'une petite équipe de pilotage ; l'intention est donc présente.

5. EAP et prérecrutement

Créteil

L'an dernier, nous n'avons eu qu'une seule EAP en maths. Elle a échoué à l'écrit et au M1. Elle a été occupée 4 demi-journées par semaine pas l'établissement, ce qui lui rendait le M1 impossible à suivre.

Difficile de faire des stats avec 1 seul cas, mais il est clair qu'on ne peut suivre le M1 MEEF à mi-temps, sauf si on est "costaud" du point de vue disciplinaire.

Nice

Les chiffres dont nous disposons concernant les EAP :

- nombre d'EAP 2013-2014 : 33
- nombre de réussites au concours 1er degré : 2
- nombre de réussites aux concours 2nd degré : 3

Poitiers

Les étudiants L3 EAP ont eu globalement de moins bons résultats que les autres à leurs examens.

En ce qui concerne les EAP de M1, il semble aussi que le taux de réussite au concours ne soit pas bon.

Amiens,

Peu d'indicateurs de réussite sur ces EAPs, mais une chose est certaine : il leur est demandé 12h de présence durant le temps scolaire, ce qui correspond à plus de jours d'absence en formation, et si le fait de prendre des cours « par correspondance » apportait des « plus » à la réussite, cela se saurait...

De plus, les missions de ces EAPs restent souvent floues et selon les besoins des chefs d'établissement, plus que selon des besoins de formation réels de l'étudiant.

D'autre part, même si on ne peut que se féliciter de l'aide qui pourrait être apportée à des étudiants boursiers, il reste que d'autres étudiants, non boursiers devraient pouvoir bénéficier d'un dispositif de prérecrutement aussi.

Note sur l'évolution du dispositif EAP dans l'académie de Créteil

Le SNESUP a déjà exprimé son opposition au dispositif EAP qui empêche les étudiants d'assister à leurs cours en les forçant à être dans les établissements scolaires. En dehors de leur aspect « double peine », voici une série de remarques concernant la mise en œuvre proprement dite.

- Les étudiants en EAP sont difficilement pris en compte par les cursus universitaires car leurs contrats sont signés (après le 1er octobre) ou renouvelés (30 septembre) après la mise en place des modules de formation et d'accompagnement qui pourraient leur être proposés (rentrée le 4 septembre). Ces dispositifs sont anticipés mais sans visibilité.
- Il n'y a pas d'interlocuteur, autre que gestionnaire, au rectorat. De ce fait les listes des EAP ne présentent pas de critères fiables pour identifier leur cursus et à quel point ils en sont (L2, L3 ou M1). L'université fréquentée n'est pas toujours identifiée.
- Des étudiants sont inscrits dans des universités hors académie de Créteil mais sont affectés dans des écoles ou établissements de l'académie, ce qui accroît le flou de la situation
- L'absence d'interlocuteur au rectorat ne permet pas de mettre en place des modules d'accompagnement et de formation pour les tuteurs alors même que le groupe de travail mis en place à l'ESPE est force de propositions.
- L'absence d'interlocuteur est aussi une réalité au niveau ministériel tant à la DGESIP qu'à la DGESCO.
- Du côté, des universités, peu de choses ont été mises en place, voire rien. Depuis plus 18 mois (le dispositif s'étant mis en place en janvier 2013) personne ne sait qui est EAP dans son UFR ou bien dans son cursus de licence, sauf exception. Le constat préalablement dressé est plus que décourageant.

- Certains enseignants déconseillent aux étudiants d'entrer dans ce dispositif, sauf à remettre en cause leur réussite universitaire. D'autres disent ne pas vouloir valoriser le parcours des EAP, par l'attribution d'ects par exemple, en arguant du fait que cela n'apporte pas de réelle formation.

- Du côté des EAP, la référence aux 12 heures de service, moyenne hebdomadaire, est diversement interprétée et met certains en difficulté. 9 heures semblent parfois un repère acceptable en fonction des contraintes diverses des étudiants, des écoles ou des établissements. Pour d'autres, le temps de préparation de séquences ou de séances doit être pris en compte et quantifié, en d'autres lieux, non...

- du côté du recrutement, les boursiers volontaires ont des réponses très différentes à leurs questions, en fonction de l'interlocuteur du jour. Sur les 1200 postes potentiels dans l'académie de Créteil, c'est à peine 700 qui étaient pourvus à la fin de l'année dernière. L'an passé au niveau académique, un seul parcours, en L2 et L3 a été mis en place à l'UPEC en sciences de l'éducation, à la grande satisfaction de tous. Il est reconduit et déjà en place cette année. L'augmentation est telle qu'il faut maintenant envisager un dédoublement de dernière minute, ce qui pose le problème de trouver un formateur averti, compétent et disponible sur les créneaux horaires arrêtés.

- C'est plus qu'un engagement pour les collègues investis qui se trouvent bien peu soutenus dans leur action alors même que la réussite de ce dispositif est présentée comme essentielle, voire prioritaire, a fortiori quand les viviers de recrutement sont plus que taris tant au niveau PE que dans certaines disciplines.

Lauréats du CAFEP obligés de poursuivre leur M2 dans le privé

A Lyon, nous avons un certain nombre d'étudiants qui ne terminent pas leur cursus chez nous cette année après avoir fait leur M1MEEF chez nous. Nous les avons contactés. Ils nous ont répondu qu'ils étaient inscrits au CEPEC (privé) et que leur M2 serait bien validé.

Nous avons donc interrogé l'ESPE qui nous a répondu qu'il y avait effectivement une convention avec le CEPEC et que l'on n'y pouvait rien...

En STAPS, sur le parcours MEEF cela concerne déjà 6 étudiants qui avaient pourtant validé leur M1 chez nous. A priori sur les autres filières il y en a un certain nombre également.

Nous n'avons évidemment pas été consultés ni avertis... ce sont les étudiants qui nous ont tenu au courant. Nous avons été très surpris que cela puisse se faire aussi facilement.

Les étudiants auront donc un master validé par le CEPEC... certes sous couvert d'une convention avec l'ESPE (qui ne nous pas avertis)... bref.... hallucinant!

6. Témoignages sur les conditions de stage et les affectations

Témoignage 1

Voici une version synthétique de mon premier mois d'expérience (je précise que j'ai pu passer le CRPE car j'ai un doctorat – d'archéologie, ce qui est passionnant mais peu utile devant des élèves) :

Malgré des mails, coups de fil et même un déplacement sur place le vendredi précédant la rentrée, je n'ai pu rencontrer la directrice de mon école d'affectation que le lundi 1er, en même temps que j'apprenais que j'aurai des CE1 (après un moment de flottement car on ne savait pas vraiment sur quel poste j'étais affecté). A accueillir dès le lendemain.

On m'a annoncé qu'il n'y avait personne d'autre sur la deuxième partie de la semaine. J'ai découvert ma classe, vide. J'ai dû valider une commande (arrivée le 23 ou 24) pour l'année, en ne sachant pas vraiment ce qu'il fallait pour une classe de CE1. Je tiens à souligner que tous les collègues de l'école m'ont beaucoup aidé et que sans eux, je me serai - complètement - noyé.

Première journée chaotique, bricolée dans l'urgence, nuit d'insomnie, comme beaucoup je pense. A la fin de la première journée, la directrice me transmet un message de quelqu'un de l'inspection, me demandant si je pouvais faire classe le lendemain car il n'y avait personne de disponible. J'accepte.

Le lendemain, 7h45, je vois débarquer une jeune dame, qui m'explique qu'elle est ZIL, qu'on l'a appelée le lundi soir pour prendre la classe du mercredi au vendredi. Soulagé, je lui explique tant bien que mal ce qui est, ou n'est pas, en place. Elle prend la classe pendant que je m'occupe des formalités de début d'année. 8h42 : quelqu'un de l'inspection vient la chercher en lui disant qu'elle devrait être dans une école de Saint-Denis. Dialogue : "vous êtes qui, monsieur?", "monsieur XXX, je suis PES et...", "monsieur, vous reprenez la classe". Nouvelle matinée bricolée. 12h00 : une autre ZIL débarque, explique que, etc. Je reformule les explications, etc. Je retourne dès que je peux à l'école le reste de la semaine pour donner un semblant d'organisation, sachant que la réunion parents-profs se profile et que je serai probablement tout seul face à eux. Nous avons passé énormément de temps à organiser le début d'année avec la 2e ZIL, je passe les détails.

Le lundi 22 au matin, la directrice m'annonce que la ZIL, présente depuis 2 semaines, ne reviendrait pas et qu'une contractuelle occuperait le poste. On me la "refile" pendant la pause déjeuner, encore une heure passée à expliquer ce qui commence péniblement à ressembler à une classe.

Ce serait trop long et fastidieux de détailler ces jours de travail en vase clos (école-ordinateur-collègues-livres) où je me suis senti livré à moi-même. Je ne m'attendais pas à être tenu par la main mais quand même un minimum orienté. Je comprends tout à fait la situation des 3 personnes qui se sont succédé sur le deuxième mi-temps et qui attendaient que je sois "le moteur" (on me l'a sorti) mais je me suis retrouvé à organiser les semaines, les apprentissages, à faire absolument tout le travail de mise en place, etc. Je ne suis évidemment pas du tout préparé pour cela. Pendant la réunion parents-profs, on m'a présenté comme titulaire et "élément stable" sur la classe (avec comme consigne de ne surtout pas dire aux parents que j'étais ES). J'étais particulièrement mal à l'aise.

Pour couronner le tout, dans le capharnaüm de ce mois de septembre, j'ai réussi à louper le début des cours à l'espé. Innocemment, j'ai envoyé un mail à mme X. ou une de ses collègues pour expliquer que j'avais malheureusement manqué le début des cours et m'excuser. En réponse, j'ai eu une salve de mails vaguement menaçants et peu amènes, me convoquant pour me justifier et soulignant, en filigrane, ma légèreté. Je n'y suis pas allé.

J'ai l'impression de recommencer à zéro tous les lundis matin. Les enfants voient défiler des gens et leur comportement s'en ressent. Au moins, les premiers contacts à l'espé ont pu me permettre de décompresser quelque peu (et temporairement). Je ne suis pas du tout satisfait de ce que je propose aux élèves, qui se retrouvent malgré eux victimes de cette situation. Certains jours, cela marche, et cela me conforte dans le choix de devenir enseignant. D'autres jours....

J'ai eu un contact avec une formatrice ce matin, qui ne pourra venir me voir qu'après les vacances. Elle propose néanmoins que nous correspondions par mail.

Témoignage 2

Je suis étudiante à l'ESPE de Livry-Gargan. J'ai eu mon affectation à St-Denis dans une école maternelle en moyenne section.

La rentrée a été chaotique : pas de directeur, pas de PE petite section. Je partage la classe avec une T1 qui comme moi n'a pas eu d'expérience en école maternelle. Elle doit gérer 2 ES. beaucoup pour une première année. Nous nous sommes senties un peu isolées les 2 premières semaines. L'équipe est maintenant plus à nos côtés.

Quant à l'administration, je n'ai toujours pas reçu le dossier à ce jour, je ne pourrais donc pas me rendre à Créteil avant l'ouverture des inscriptions de l'option.

Il est bien sûr impossible de les joindre par téléphone et ils ne répondent pas aux mails.

Dans mon cas, j'ai passé le 3ème concours et il avait été dit que nous serions dispensés du mémoire. L'accumulation de travail des cours de l'ESPE, la préparation de la classe, et sa vie privée me semble trop importante pour gérer correctement une classe pour cette première année.

Témoignage 3

Je suis actuellement en remplacement sur 3 décharges différentes (CP, CE, CM 2) sur la circonscription de La Courneuve et en mise à disposition le mercredi matin. D'autre part j'ai des cours à rattraper au second semestre et un mémoire de recherche à rendre car je suis toujours en master 2 mais lauréat du concours exceptionnel 2014. J'aurais donc préféré être à 80% mais ce n'était apparemment pas possible. D'autre part, il me semble avoir une charge de travail très grande car très diversifiée au niveau des classes que j'ai sous ma responsabilité, notamment avec la classe de CP que j'ai 2 jours par semaine.

Affectations hors académie

Sur l'ESPE de Limoges, 5 lauréats du concours 2014 se retrouvent affectés hors académie alors même

qu'ils ne sont pas déjà titulaires d'un M2 et qu'ils ont renvoyé les pièces administratives dans les temps : une en anglais, un en EPS et trois en Lettres.

Suite à cette décision, une des lauréates en Lettres est d'ores et déjà démissionnaire.

Le fait que le ministère ne respecte pas les engagements pris est tout simplement scandaleux et présente en outre à très court terme le risque de vider complètement les M2 des universités du sud au profit des universités des académies déficitaires. Je suis d'ailleurs surpris que les présidents d'université n'aient pas réagi davantage, en tout cas pas à ma connaissance, sur ce point précis.

Témoignage 1, affectation très éloignée du lieu de formation M1

Je suis actuellement toujours en attente d'une quelconque réponse de ma réaffectation. Dans le cas où je devrais rester sur XXX, j'éprouve énormément de mal à trouver un logement.

Sachant que j'aurai des horaires très contraignants, et que je devrais rester en métropole, dans ce logement, pendant une année (et même pendant les vacances de Noël), je recherche un studio ou un appartement et non une chambre chez l'habitant. Mes recherches englobent l'ensemble de XXX, mais hélas je ne trouve rien à ce jour de déjà meublé (il me sera impossible financièrement et logistiquement de partir sur du non meublé). Je vais actuellement sur ma troisième semaine à l'hôtel à 65euros la nuit en moyenne, et ayant changé deux fois d'hôtel car je ne peux louer que par tranche de 2 ou 3 jours.

Témoignage 2, Master non ouvert dans l'académie de stage

Je vous écris suite au courrier reçu le lundi 8 septembre, me priant de bien vouloir retourner une attestation d'inscription en master 2 avant le jeudi 04 septembre. N'étant pas dans la possibilité de répondre à votre demande, je vous prie de bien vouloir me donner un délai supplémentaire au vu de ma situation actuelle. En effet, j'ai été nommé sur l'Académie de XX en tant que stagiaire mais celle-ci ne dispensant pas le Master 2 MEEF YYY, j'ai dû demander une dérogation pour pouvoir m'inscrire à l'ESPE de ZZZ. Cependant cette dernière n'ayant pas reçu de document attestant de l'accord du Rectorat de XXX, elle n'a pu valider mon inscription.

Je suis donc actuellement dans l'attente de la régularisation de cette situation complexe et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me laisser un temps supplémentaire afin de vous envoyer le document que vous me demandez.

Témoignage 3

J'ai été admise au capes externe d'anglais session rénovée cet été tout et j'ai validé mon M1 MEEF 2013-2014 à l'ESPE de X. Mon académie d'affectation devait donc être X mais j'ai appris en juillet que j'étais affectée dans l'académie de Y. J'ai contacté le rectorat de X par téléphone et l'on m'a dit que je n'apparaissais pas sur les listes de stagiaires à affecter sur l'académie fournies par le ministère. Il y avait initialement assez de postes sur l'académie de X pour je puisse y être affectée (notamment le lycée ...) mais le rectorat n'ayant pas reçu cette consigne, le poste libre a été renommé.

J'ai formulé des vœux pour l'académie de Y tout en effectuant les démarches de révision d'affectation auprès du ministère et du rectorat. Ma demande a été refusée par le ministère et est restée sans réponse de la part du rectorat. La raison donnée par le ministère était que je n'avais pas envoyé les pièces justificatives à temps (justificatif d'inscription en M1 Meef, extrait de casier judiciaire, etc.). J'avais en effet envoyé ces documents assez tard (mon extrait de casier judiciaire était arrivé au bout de deux semaines au lieu d'une) mais avant la date limite annoncée. J'avais compris qu'il s'agissait de la date limite d'envoi des documents mais il se pourrait que, pour le ministère, cette date était la date limite de réception.

Je ne sais pas si cette explication est valable car d'autres explications ont été données aux collègues qui se trouvent dans mon cas (exemple: ne pas avoir prévenu le ministère/rectorat que l'on n'obtenais pas de très bon résultats à son M1 MEEF).

Du point de vue de ma situation, je ne suis ni mariée ni pacsée et n'ai pas d'enfants à charge. J'étais cependant bien classée au concours, même si je ne sais pas si ce critère était pris en compte pour les affectations. Au final mes vœux d'affectation sur Y n'ont pas été honorés, notamment parce que la liste des établissements sur lesquels il fallait formuler ses vœux a été changée juste avant la fermeture des vœux. J'ai dû changer d'ESPE de formation et suis actuellement la formation M2 MEEF à Y, ce qui me pose quelques problèmes du point de vue de la continuité pédagogique car la maquette du M1 MEEF est très différente entre les deux universités.

Témoignage 4

22/08 Un cas d'affectation révisée pour retour dans l'académie de formation :

Je me retrouve affecté à B... (soit environ 1h30 de trajet par rapport à chez moi). Cependant c'est ainsi, j'essaye de savoir quoi faire pour avoir une compensation financière car en plus des inconvénients, mes frais de routes vont s'élever à plus de 350€ par mois...

Témoignage 5, Suite à un refus de révision d'affectation :

J'ai demandé un report de stage lors de mon entretien téléphonique auprès du Ministère : la dame désagréable qui m'a répondu n'a même pas voulu entendre parler de la chose ! J'ai fait ma pré-rentree ce matin dans un LP enseignement privé sous contrat : temps plein de Lettres Histoire...Voilà pour moi. Merci encore pour toutes les actions menées en notre faveur.

Témoignage 6

Je suis à la fac de X maintenant, je cherche toujours un appartement... Je n'ai pas validé la totalité de mon M1 (Semestre 1 a valider cette année) et la fac de X n'a pas su me donner des réponses concernant mon M1. Il se peut que je doive finir mon M1 à Y (académie du M1) tout en étant inscrite en M2 à X (académie de stage). Si seulement, j'étais restée à Y, tout aurait été plus simple.

Conclusion : les revendications du Snesup face à la situations critique de la FDE

Un état des lieux chiffré précis de l'état de la formation est indispensable et urgent (en particulier bilan du dispositif EAP et des résultats au concours / coût d'une vraie politique de pré-recrutement, coût du changement de place du concours...). Il doit déboucher sur des décisions rapides pour résoudre les problèmes urgents et, à plus long terme, aboutir à une réflexion en concertation avec les personnels sur les améliorations à apporter. Dans ce cadre, il est souhaitable que le Comité de suivi des ESPE puisse être entendu au CNESER.

Pour le continuum de la formation

- *Les lieux de stage pour les PFS doivent être fixés au regard de l'intérêt de la formation (proximité géographique, type de classes confiées...) et non pas des besoins en moyens d'enseignement de leur académie. Par conséquent, les affectations hors académie doivent complètement cesser. La priorité à la formation doit être ré-affirmée. Ce qui implique une limitation du temps de stage en responsabilité à 1/3 d'ORS.*
- *Prévoir une solution « réaliste » pour toutes ces situations, qui ne brise pas le continuum de formation et maintienne le statut d'étudiant. Cela implique la reconnaissance par le MENESR des années de préparation aux concours non diplômantes.*
- *Nous demandons (a) au moins à revenir à la situation antérieure à 2008 pour les lauréats du CAFEP, et que la formation des autres enseignants puisse être faite dans les ÉSPÉ (comme souvent leur année de master 1 !) et (b) que les PLP rejoignent le cas général, et puissent bénéficier une formation de niveau master avant leur titularisation (en tenant compte des spécificités et notamment de l'inexistence de licences disciplinaires pour certains disciplines professionnelles).*
- *Nous demandons la présence de membres des équipes pédagogiques des masters (et non de représentants de la direction) dans les commissions académiques d'admission. Nous demandons également à ce que les conditions de certification lors du jury de l'Examen de qualification professionnelle (EQP) pour la titularisation des PFS soient les mêmes dans toutes les académies. Cela veut dire que les conditions doivent être précisées par circulaire nationale.*
- *Nous demandons à ce que les préparations aux concours soient prises en compte dans la dotation des ÉSPÉ.*
- *Pour le SNESUP il est inadmissible que les PFSE soient convoqués (sous la forme d'une invitation) par le rectorat avant le début de leur contrat, ce qui défavorise les étudiants devant travailler pendant l'été. D'autant que une liste de présence est établie ce jour là, et que les PFSE savent que l'ensemble de leur jury de titularisation sera présent.*

Pour la qualité de la formation

- *Nous demandons que des moyens spécifiques soient débloqués par le rectorat pour offrir une formation réellement adaptée aux PFS déjà lauréats ou dispensés d'un master. Nous demandons en parallèle que soient aussi débloqués des moyens pour remettre en place une véritable formation continue des enseignants, en lien avec les ÉSPÉ (pas seulement sous la forme de contribution aux contenus pour mise en ligne sur la les plate-formes de formation en ligne).*
- *Nous demandons que tous les EAP MI soient dispensés de temps de présence dans leur*

établissement et que ce contrat soit adapté pour ne pas être un obstacle à la réussite de ces étudiants. Ils seront de toute façon difficiles à défendre devant l'opinion publique. Nous demandons ensuite que s'engage une véritable réflexion sur le pré-recrutement qui l'inscrive dans le continuum de formation depuis la licence à l'entrée dans le métier.

- Nous demandons que soit clarifiées et diffusées aux étudiants les conditions de prise en charge des déplacements entre lieu de stage et lieu de formation. Nous demandons en outre que des solutions urgentes soient trouvées pour ceux dont le lieu de stage est trop éloigné (allègement de service par exemple à 1/3).
- Nous demandons que les missions de suivi des étudiants (réfèrent, visites, mémoire, individualisation) soient prises en compte dans les services, de manière identique sur l'ensemble du territoire (en heure / étudiant). Ces modalités de prise en compte doivent donner lieu à une concertation nationale impliquant les représentants des personnels, afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Pour la continuité territoriale de la formation

- Nous demandons que ce cadre national soit retravaillé en urgence, en concertation avec les personnels et leurs représentants, qu'il soit plus précis, plus « encadrant » en somme (et non un simple mot).
- Nous demandons que les ÉSPÉ disposent de moyens équivalents (et suffisants). Cela passe notamment par une sécurisation de leurs dotations.
- Nous demandons un plan de rattrapage pluriannuel rapide pour que chaque ÉSPÉ dispose des ressources en enseignants conformes aux besoins de la formation et de l'ensemble de ses missions. Nous demandons également que la carte des formations soit publiée. Il est en effet du ressort (de la responsabilité ?) du ministère de vérifier la présence de masters sur le territoire, notamment en ce qui concerne les disciplines à petits effectifs. Le SNESUP demande que les ÉSPÉ disposent de moyens suffisants pour répondre à toutes les situations des étudiants, notamment en ce qui concerne les parcours adaptés ou les disciplines à faibles effectifs.

Pour la collégialité dans les instances et la reconnaissance des personnels

- Nous demandons que la composition des COSP intègre une majorité d'enseignants de l'ÉSPÉ, désignés par les personnels, et que tous les statuts des CE garantissent une majorité d'élus issus des personnels (au moins 16 membres sur 30). Nous demandons que les textes réglementaires soient modifiés en ce sens.
- Nous demandons que la manière de gouverner et de prendre les décisions soit simplifiée et surtout que les personnels y retrouvent une part prépondérante : le CE qui réunit l'ensemble des parties prenantes doit être le lieu des décisions qui engagent l'ÉSPÉ.
- Nous demandons que, dès à présent, les mêmes règles s'appliquent aux ÉSPÉ et à toutes les autres composantes des universités en matière de parité, en tenant compte de la structure de la répartition H/F dans la composition des corps enseignants (pour que les intentions de promotion de l'égalité ne se retournent pas contre les bénéficiaires visés).
- Nous demandons que des règles nationales concernant les services, négociées, soient établies au plus vite.

- *Nous demandons que des mesures spécifiques soient prises pour permettre aux enseignants 2d degré des ESPE de développer leur recherche (décharge) et que les enseignants de statut premier ou second degré, docteurs et qualifiés, puissent candidater et être recrutés comme MCF sur des postes (publiés à cet effet par la composante).*

Conclusion

- *Le SNESUP demande un bilan chiffré précis de l'année 2013-2014 (flux étudiants, capacités des ESPE, carte des formations publique et à jour, pourcentages de réussite, taux de réussite des EAP, nombre de démissions, etc.).*
- *Le SNESUP demande à ce que le comité de suivi soit entendu au CNESER avant la fin de l'année, et que cela donne lieu à un débat conséquent qui débouche sur un vote du CNESER.*